



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE D'YRONDE ET BURON

Entre la Commune d'Yronde et Buron, propriétaire des locaux, représenté par Mr le Maire Eric THEROND **d'une part** et :

NOM / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

D'autre part

Il est convenu un droit d'utilisation aux conditions suivantes.

I) Occupation

Le locataire s'engage à occuper la salle pour la manifestation familiale suivante :

Du _____ **au** _____

Nombre de personnes :

Evènement :

II) Conditions financières :

Le locataire s'engage à verser, au titre de la mise à disposition de la salle,
une somme de _____ **euros** en tant que :

- Association de la commune d'Yronde et Buron : 100 € ;
- Association intercommunale de Mond'Arverne Communauté : 400 € ;
- Habitant et/ou propriétaire de la commune : 250 € ;
- Non-habitant et/ou non-propriétaire de la commune : 650 €.

Par chèque à l'ordre du Trésor Public, au moment de la restitution des clefs, après inventaire et état des lieux ;

Les tarifs de location peuvent être modifiés par vote au Conseil Municipal.

III) Cautions :

Pour les particuliers et associations extérieures à la commune :

Deux chèques de caution (non encaissés) de **750 euros** (dégâts matériels) et **250 euros** (ménage) sont à effectuer pour les particuliers uniquement à **l'ordre du Trésor Public**.

IV) Acompte :

Le locataire reconnaît avoir déposé en Mairie, un **chèque d'acompte** de 50 % du montant de la location à **l'ordre du Trésor Public**. Le solde devra être acquitté au moment de l'état des lieux sortant.

Le chèque d'acompte sera encaissé et non restitué en cas de désistement auprès du gestionnaire **moins de 3 mois avant l'évènement**.

V) Responsabilités :

Le locataire reconnaît avoir reçu, lu et approuvé, en même temps que la présente convention, le règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente et s'engage à le respecter.

VI) État des lieux :

Le locataire reconnaît avoir procédé à la visite des lieux et pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

VII) Propreté et entretien des locaux :

Le locataire reconnaît que la salle polyvalente est propre au moment de la remise des clefs et s'engage à la restituer dans le même état.

VIII) Assurance :

Le locataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant les dommages résultant de l'occupation des locaux :

Compagnie :

N° de contrat :

Fait à YRONDE ET BURON, le / / ;

Le Gestionnaire :

Le Locataire :